

Public

- Service ADV des ventes, Agent de transit, Commerciaux, Service juridique

Prérequis

- Sans objet

Modalités d'admission

- Sans objet

Durée

- 2 jours

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com

0809 908 908



ASSURANCE ET GESTION DES LITIGES EN AERIEN

Objectifs généraux

- ◆ Faciliter les traitements des litiges du fret aérien par la connaissance de la réglementation et la rédaction d'un dossier type de réclamation

Les plus de la formation



- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, ...

Validation

- ◆ Attestation de formation
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- ◆ Code RNCP/RS : Non inscrit
- ◆ Code Certif Info : Non éligible

Agrément

- ◆ Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Définir le contrat de transport aérien (Convention de Montréal) et le rôle du commissionnaire de transport.	3 h 00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du contrat de transport aérien via la convention de Montréal ▪ Différentes causes d'exonération, responsabilité du transporteur et limitation d'indemnisation prévue ▪ Portée des contrats ▪ Différences entre contrat de commission et contrat de transport aérien ▪ Prise de réserve, actions juridiques en cascade ▪ Absence de limitation de réparation du CT 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Définir les différentes polices et garanties de l'assurance transport par voie aérienne.	4 h 30
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligation d'assurer la marchandise Incoterms® (CIP aéroport de destination) ▪ Moyens de rehausser les limitations de responsabilité de l'organisateur de transport ▪ Différents contrats d'assurance : couverture des risques marchandises et risques pays ▪ Prévention du droit d'action et de recours : constitution du dossier <ul style="list-style-type: none"> - Mesures conservatoires - Déclaration du sinistre - Constats des dommages ▪ Acte de subrogation : action contre les tiers 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Mettre en œuvre la gestion des litiges en aérien	6 h 30
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les différents dommages et risques associés à la chaîne transport aérien ▪ Causes principales de litige ▪ Mesures à prendre : réserve, établissement de constat, expertise judiciaire ▪ Constitution du dossier de réclamation et sa présentation ▪ Modes de calcul de l'indemnisation 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Bilan et synthèse de la formation	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan ▪ Synthèse ▪ Evaluation de satisfaction 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia